Compte rendu des décisions prises lors de la 20^e réunion plénière du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

Le Conseil Municipal :

	Approbation du compte rend	du de la 19 ^e sé	ance du Con	seil Municir	oal	
Approuve						
à l'unanimité	le compte rendu de la 19 ^e séance du Conseil Municipal					
	Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services					
Prend acte à	publics de distribution de l'e					
l'unanimité						
	- de la présentation des rapports d'activités 2015 des services de l'Eau et de					
	r Assamissement.					
	Nouvelles désignations de re	Nouvelles désignations de représentants du Conseil Municipal				
	A - Commission d'Appels d'Offres					
Décide	de désigner Madame Card	oline FUHRM	ANN comme	membre t	itulaire de la	Commission
Sous 1						
abstention						
		-0				
		-				
			SING			
			51140			
	 Suppléants 					
	o Jean-Marc SCHWARTZ					
	B - Conseils d'écoles élementaires des Vergers et du Blauberg et de l'école maternelle du					
	Blauberg					
	Point retiré.					
	Décision Modificative – Indemnités de sinistre					
Décide	d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :					
a i unanimite						1
	Sinistres	Inscription	Imputation	Article	Montant de	Imputation
		dépense	dépense	Dépense	l'indemnité	Recette
	Dégâts des eaux					
	PERISCOLAIRE CITE 454,20 € 011/64 33 615221 454,20 € 7788				7788	
	Sinistre 19.16					
	à l'unanimité Prend acte à l'unanimité Décide Sous 1 abstention	Approuve à l'unanimité Prend acte à l'unanimité Présentation au Conseil Mu publics de distribution de l'e - de la présentation de l'Assainissement. Nouvelles désignations de responsement. A - Commission d'Appels d'e de désigner Madame Carde d'Appel d'Offres et d'acter les designer Madame Carde d'Appel d'Offres et d'acter les d'Appel d'Offres et d'acter les designer Madame Carde d'Appel d'Offres et d'acter les designer Madame Carde d'Appel d'Offres et d'acter les designer Madame Carde d'Appel d'Offres et d'acter les d'Appel d'Offres et d'acter les designer Madame Carde d'Appel d'Offres et d'acter les d'Appel d'Offres et d'Appel d'Offres e	Prend acte à l'unanimité Présentation au Conseil Municipal des rappublics de distribution de l'eau potable et d'Indianimité - de la présentation des rapports de l'Assainissement. Nouvelles désignations de représentants de d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle com d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle com Denis NILLES - Chantal LEGERON - Denis NILLES - Chantal LEGERON - Dominique VILHEM-MASS - Jean-William FISCHER - Caroline FUHRMANN - Suppléants - Bernadette NICKLAUS - Jean-Marc SCHWARTZ - Evelyne CORDARY - Denis PEIFFER - Nicole BECKERICH B - Conseils d'écoles élementaires des Velauberg Point retiré. Décide à l'unanimité Décide à l'unanimité Décide A - Commission d'Appels d'Offres - Caroline FUHRMAN - Denis PEIFFER - Nicole BECKERICH B - Conseils d'écoles élementaires des Velauberg Point retiré. Décision Modificative — Indemnités de sini d'inscrire, par voie de décision modificative d'inscription dépense Dégâts des eaux - PERISCOLAIRE CITE 454,20 €	Approuve à l'unanimité le compte rendu de la 19° séance du Conseil Municipal Prend acte à l'unanimité Présentation au Conseil Municipal des rapports du Mai publics de distribution de l'eau potable et de de l'eau in de l'assainissement. Nouvelles désignations de représentants du Conseil Mai A - Commission d'Appels d'Offres de désigner Madame Caroline FUHRMANN comme d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la commission de l'assainique villement de la designer Madame Caroline FUHRMANN comme d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la commission d'Appels d'Offres □ Denis NILLES □ Chantal LEGERON □ Denis NILLES □ Caroline FUHRMANN □ Suppléants □ Bernadette NICKLAUS □ Jean-Marc SCHWARTZ □ Evelyne CORDARY □ Denis PEIFFER □ Nicole BECKERICH B - Conseils d'écoles élementaires des Vergers et du Blauberg Point retiré. Décide à l'unanimité Décide à l'unanimité Sinistres Inscription Imputation dépense Dégâts des eaux PERISCOLAIRE CITE 454,20 € 011/64 33	Approuve à l'unanimité le compte rendu de la 19° séance du Conseil Municipal Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le problics de distribution de l'eau potable et de de l'eau industrielle publics de distribution de l'eau potable et de de l'eau industrielle publics de distribution de l'eau potable et de de l'eau industrielle problement. Nouvelles désignations de représentants du Conseil Municipal A - Commission d'Appels d'Offres de désigner Madame Caroline FUHRMANN comme membre to d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission Denis NILLES Denis NILLES Denis NILLES Denis NILLES Denis PIHRMANN - Suppléants Bernadette NICKLAUS Jean-Marc SCHWARTZ Evelyne CORDARY Denis PEIFFER Nicole BECKERICH B - Conseils d'écoles élementaires des Vergers et du Blauberg Blauberg Point retiré. Décide à l'unanimité Sinistres Inscription Imputation dépense Dépense Dégâts des eaux PERISCOLAIRE CITE 454,20 € 011/64 33 615221	Approuve à l'unanimité le compte rendu de la 19° séance du Conseil Municipal Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité publics de distribution de l'eau potable et de de l'eau industrielle pour 2016 - de la présentation des rapports d'activités 2015 des services de l'Assainissement. Nouvelles désignations de représentants du Conseil Municipal A - Commission d'Appels d'Offres de désigner Madame Caroline FUHRMANN comme membre titulaire de la d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'acter la nouvell

	T			,	_		1	
		Bris de matériel						7
		GYMNASE KIEFF	ER	1 140,00 €	011/411	615221	1 140,00 €	7788
		Dégâts des eaux						
		CIO rue de la paix	(310,80 €	011/71 00	615221	310,80 €	7788
		Sinistre 23.16						
			Total :	1 905,00		Total:	1 905,00 €	
				,				
5		DSP Funérarium -		n Modificative	 Régularisa 	ation transfe	<u>ert de droit à c</u>	déduction de
		TVA – Exercice 20	<u>)15</u>					
	Décide à l'unanimité	d'inscrire au budget, par voie de décision modificative après vote du budget primitif, un crédi de 2 342,40 € comme suit :					itif, un crédit	
	a ranamino	40 2 0 12, 10 0 0011	iiio oait .					
		o en recettes					Autres immob	ilisations
				pour la somm	ne de 2 342,4	.0 €		
		o en dépense			INICDA15 2	CIM Autr	oo immohiliooti	000
				porelle funérai			es immobilisati 1 952 00 €	ons
							nce/transfert de	droit à
				duction de TVA				
		permettant d'effec			e régularisat	ion des co	omptes, dans	l'optique du
		remboursement pa	ar ie dele	gataire.				
6		Actualisation de l'état des effectifs						
				<u> </u>				
	Décide à l'unanimité	De modifier l'état des effectifs comme suit :						
		FIL IEDEO						
		FILIERES		CREATI	ONS		SUPPRESSIC	ONS
		FILIERES			ONS au 1 ^{er} juillet	2016	SUPPRESSIC	ONS
				Avec effet	au 1 ^{er} juillet			ONS
		Administrative	- 1 pos		au 1 ^{er} juillet	- 1	poste d'adjoint	
			- 1 pos	Avec effet	au 1 ^{er} juillet	- 1 p	ooste d'adjoint ministratif 2° c	
				Avec effet	au 1^{er} juillet	- 1; ad	poste d'adjoint ministratif 2° c	
		Administrative		Avec effet te de rédacteu te d'agent de r	au 1^{er} juillet r pal 2° cl maîtrise	- 1 p ad - 1 p ted	ooste d'adjoint ministratif 2° c	
		Administrative		Avec effet te de rédacteu te d'agent de r	au 1^{er} juillet	- 1 p ad - 1 p tec	poste d'adjoint ministratif 2° c poste d'adjoint chnique pal 2°	
		Administrative Technique	- 1 pos	Avec effet avec effet a	au 1 ^{er} juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobr	- 1 p ad - 1 p tec re 2016	poste d'adjoint Iministratif 2° c poste d'adjoint chnique pal 2°	cl
		Administrative	- 1 pos	Avec effet te de rédacteu te d'agent de r	au 1 ^{er} juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobr	- 1 p ad - 1 p ted re 2016 me - 1 p ted	poste d'adjoint Iministratif 2° c poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm	cl e classe
		Administrative Technique Technique	- 1 pos	Avec effet atte d'agent de r Avec effet atte d'adjoint tec et titulaire (18/3	au 1 ^{er} juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è	- 1 p ad - 1 p ted re 2016 me - 1 p ted	poste d'adjoint Iministratif 2° c poste d'adjoint chnique pal 2°	cl e classe
		Administrative Technique	- 1 pos	Avec effet atte d'agent de r Avec effet atte d'adjoint tec	au 1 ^{er} juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è	- 1 p ad - 1 p ted re 2016 me - 1 p ted	poste d'adjoint Iministratif 2° c poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm	cl e classe
		Administrative Technique Technique	- 1 pos	Avec effet atte d'agent de r Avec effet atte d'adjoint tec et titulaire (18/3	au 1 ^{er} juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è	- 1 p ad - 1 p ted re 2016 me - 1 p ted	poste d'adjoint Iministratif 2° c poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm	cl e classe
7	Décide	Administrative Technique Technique	- 1 pos class - 1 pos	Avec effet te de rédacteu te d'agent de r Avec effet a te d'adjoint tec e titulaire (18/3	au 1 ^{er} juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è	- 1 p ad - 1 p ted re 2016 me - 1 p ted	poste d'adjoint Iministratif 2° c poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm	cl e classe
7	Décide à l'unanimité	Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contri	- 1 pos class - 1 pos at de gro	Avec effet te de rédacteu te d'agent de r Avec effet a te d'adjoint tec e titulaire (18/3 te d'animateur	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è (5ème)	- 1 p ad - 1 p ted - 1 p t	poste d'adjoint Iministratif 2° cl poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2 ^{èm} ulaire (26/35 ^{ème}	cl e classe
7		Administrative Technique Technique Animation	- 1 pos class - 1 pos at de gro	Avec effet te de rédacteu te d'agent de r Avec effet a te d'adjoint tec e titulaire (18/3 te d'animateur	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è (5ème)	- 1 p ad - 1 p ted - 1 p t	poste d'adjoint Iministratif 2° cl poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2 ^{èm} ulaire (26/35 ^{ème}	cl e classe
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contri	- 1 pos class - 1 pos at de gro	Avec effet te de rédacteu te d'agent de r Avec effet a te d'adjoint tec e titulaire (18/3 te d'animateur	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è (5ème)	- 1 p ad - 1 p ted - 1 p t	poste d'adjoint Iministratif 2° cl poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2 ^{èm} ulaire (26/35 ^{ème}	cl e classe
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contri -d'accepter la pro	- 1 pos class - 1 pos at de gro	Avec effet ate de rédacteu ate d'agent de r Avec effet a ate d'adjoint tec e titulaire (18/3 ate d'animateur upe d'assurance aite par le Cen	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è 5ème) ce statutaire tre de Gestio	- 1 p ad - 1 p ted - 1 p t	poste d'adjoint Iministratif 2° cl poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2 ^{èm} ulaire (26/35 ^{ème}	cl e classe
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contra -d'accepter la pro Assureur :	- 1 pos class - 1 pos at de gro position f	Avec effet ite de rédacteu ite d'agent de r Avec effet a ite d'adjoint tec e titulaire (18/3 ite d'animateur upe d'assurance aite par le Cen CNP SOFA	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è 5ème) ce statutaire tre de Gestio	- 1 p ad - 1 p ted - 1 p t	poste d'adjoint Iministratif 2° cl poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2 ^{èm} ulaire (26/35 ^{ème}	cl e classe
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contration Adssureur : Courtier gestionna Régime du contration	- 1 pos class - 1 pos at de gro position f	Avec effet te de rédacteu te d'agent de r Avec effet a te d'adjoint tec e titulaire (18/3 te d'animateur upe d'assurance aite par le Cen CNP SOFA capita	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è cs statutaire tre de Gestion	- 1 pad - 1 ptec re 2016 - 1 ptec titu	poste d'adjoint ministratif 2° co poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm ulaire (26/35ème	cl e classe
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contrat -d'accepter la pro Assureur : Courtier gestionna Régime du contrat Durée du contrat :	- 1 pos class - 1 pos at de gro position f	Avec effet te de rédacteu te d'agent de r Avec effet a te d'adjoint tec e titulaire (18/3 te d'animateur upe d'assurance aite par le Cen CNP SOF/ capita à con	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è 5ème) ce statutaire tre de Gestion AXIS alisation enpter du 01.0	- 1 pad - 1 pted - 1	poste d'adjoint lministratif 2° cl poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2 ^{èm} ulaire (26/35 ^{ème}	cl e classe e)
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contration Adssureur : Courtier gestionna Régime du contration	- 1 pos class - 1 pos at de gro position f	Avec effet ite de rédacteu ite d'agent de r Avec effet a ite d'adjoint tec e titulaire (18/3 ite d'animateur upe d'assurance caite par le Cen CNP SOFA capita à con adhé	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è 5ème) ce statutaire tre de Gestion AXIS alisation apter du 01.0 sion résiliable	- 1 pad - 1 pted re 2016 me	poste d'adjoint ministratif 2° co poste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm ulaire (26/35ème	cl cl e classe e)
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contrat -d'accepter la pro Assureur : Courtier gestionna Régime du contrat Durée du contrat :	- 1 pos class - 1 pos at de gro position f	Avec effet ite de rédacteu ite d'agent de r Avec effet a ite d'adjoint tec e titulaire (18/3 ite d'animateur upe d'assurance caite par le Cen CNP SOFA capita à con adhé l'obse	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è 5ème) ce statutaire tre de Gestion AXIS alisation apter du 01.0 sion résiliable	- 1 pad - 1 pted re 2016 me	poste d'adjoint Iministratif 2° clooste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm chnique de 2èm chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique pal 2° chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique pal 2° chniqu	cl cl e classe e)
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contrat -d'accepter la pro Assureur : Courtier gestionna Régime du contrat Durée du contrat :	- 1 pos class - 1 pos at de gro position f	Avec effet ite de rédacteu ite d'agent de r Avec effet a ite d'adjoint tec e titulaire (18/3 ite d'animateur upe d'assurance caite par le Cen CNP SOFA capita à con adhé l'obse	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è 5ème) ce statutaire tre de Gestion AXIS alisation apter du 01.0 sion résiliable cryation d'un	- 1 pad - 1 pted re 2016 me	poste d'adjoint Iministratif 2° clooste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm chnique de 2èm chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique pal 2° chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique pal 2° chniqu	cl cl e classe e)
7		Administrative Technique Technique Animation Adhésion au contrat -d'accepter la pro Assureur : Courtier gestionna Régime du contrat Durée du contrat :	- 1 pos class - 1 pos at de gro position f	Avec effet ite de rédacteu ite d'agent de r Avec effet a ite d'adjoint tec e titulaire (18/3 ite d'animateur upe d'assurance caite par le Cen CNP SOFA capita à con adhé l'obse	au 1er juillet r pal 2° cl maîtrise u 1er octobre chnique de 2è 5ème) ce statutaire tre de Gestion AXIS alisation apter du 01.0 sion résiliable cryation d'un	- 1 pad - 1 pted re 2016 me	poste d'adjoint Iministratif 2° clooste d'adjoint chnique pal 2° poste d'adjoint chnique de 2èm chnique de 2èm chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique pal 2° chnique de 2èm chnique de 35ème d'adjoint chnique pal 2° chniqu	cl cl e classe e)

> Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Liste des risques garantis	Taux	Franchise
Décès	0,19 %	NEANT
Accident et maladie imputable au service	0,96 %	30 jours calendaires coi

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC :

Liste des risques garantis	Taux	Franchise
accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, maladie grave, maladie ordinaire	0,88 %	10 jours fermes par an la maladie ordina

Au taux de l'assureur s'ajoute 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion de la Moselle. Celui-ci s'applique annuellement à la masse salariale assurée.

- -d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- -d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion de la Moselle et les actes s'y rapportant,
- -de charger le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours
- -de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion de la Moselle

8

Décide à l'unanimité

Régime indemnitaire – Modification des règles de minorations pour absences

- -de rapporter la délibération en date du 18 janvier 2016
- -de maintenir les franchises et crédits de jours institués par les délibérations susvisées pour la comptabilisation des absences selon la période de référence, à partir du 1er octobre des deux années précédentes au 30 septembre de l'année précédente, à savoir :
 - une franchise des 10 premiers jours qui ne seront pas pris en compte pour le calcul de la minoration
 - o un crédit de jours, identique à celui instauré pour la prime de fin d'année, basé sur la méthode de calcul suivante :
 - Si au cours d'une année de référence le nombre de jours d'absence est de zéro, l'agent bénéficie de l'enregistrement d'un crédit de 6 jours
 - Si les jours d'absence sont de un, deux, trois ou quatre, l'agent bénéficie de l'enregistrement d'un « crédit » de quatre, trois, deux ou un jours
 - Si l'absence est de cinq jours ou plus, l'agent ne bénéficie d'aucun enregistrement « crédit »

Le total des crédits obtenus à l'examen des cinq années précédentes, constitue la carence à appliquer pour le calcul de la minoration des primes ;

- -de minorer le régime indemnitaire lié à l'indisponibilité physique, le mois suivant l'arrêt maladie (les agents percevront leur régime indemnitaire en fonction de leur présence, au trentième) ; les cas particuliers feront l'objet d'une étude attentive
- -de mettre fin aux minorations à la date de radiation des effectifs, sans effet rétroactif (mutation, retraite, décès...)

9		Risque prévoyance et santé – Choix final du prestataire		
	Décide	-de retenir le groupement de commande Ville CCAS CASC porté par la CASC,		
	à l'unanimité	- à l'issue de la procédure de mise en concurrence, de retenir ALLIANZ VIE (assureu Collecteam (courtier) pour les risques prévoyance et santé.		
		- d'autoriser le Maire à signer le(s) contrat(s) d'assurance, et tout acte y afférent,		
10		<u>Utilisation d'équipements sportifs communaux par les lycées de SARREGUEMINES – Signature d'une convention</u>		
	Décide à l'unanimité	- d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux par les lycées de Sarreguemines.		
11		Jeux Olympiques et Paralympiques 2016 – Attribution de subventions exceptionnelle		
	Décide à l'unanimité	- d'attribuer une subvention exceptionnelle selon les modalités suivantes :		
		 Cercle Nautique de Sarreguemines : 5.000 € Tennis Handisport Sarreguemines : 5.000 € 		
		Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 sur la ligne « Jeux Olympiques » au chapitre 65, rubrique 415, article 65742		
12		Contrat de prêt de véhicule aux associations		
	Décide à l'unanimité	- 'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les contrats à intervenir avec les futurs locataires de véhicules.		
13		Acquisition du terrain d'assiette de l'usine de traitement des eaux potables -41 rue Poincaré		
		auprès de Voies Navigables de France (VNF) Point retiré.		
14		Cession de plusieurs immeubles communaux		
17	_,,,			
	Décide à l'unanimité	- de solliciter l'avis préalable du Sous-Préfet en vue de la désaffectation des immeubles communaux suivants :		
		 immeuble situé 5 rue du Lieutenant Cahen et cadastré Section 72, N° 509 / 94, immeuble situé 33 rue Alexandre de Geiger et cadastré Section 07, N° 276 / 3, 		
		- immeuble situé 10 allée des Châtaigniers et cadastré Section 21, N° 555 / 133,		
		- de procéder, après avis, à la désaffectation des immeubles communaux précités,		
		- de les déclasser dans le domaine privé de la commune,		
		- de céder, à l'état occupé, l'immeuble communal situé 5 rue du Lieutenant Cahen et cadastré Section 72, N° 509 / 94 d'une contenance de 6,39 ares à M. AUERT Brice, demeurant professionnellement 310 rue de la Montagne à Sarreguemines, pour un montant de 187 000 €,		
		- de constituer, à cet effet, une servitude de passage à pied sur la parcelle communale, cadastrée Section 72, N° 508 / 94, fond servant, au profit de la parcelle, cadastrée Section 72, N° 509 / 94, fond dominant, nécessaire à cette cession,		
		- de céder, à l'état occupé, l'immeuble communal situé 33 rue Alexandre de Geiger et cadastré Section 07, N° 276 / 3 d'une contenance de 6,17 ares à M. AUERT Brice, demeurant professionnellement 310 rue de la Montagne à Sarreguemines, pour un montant de 172 000 €,		
		- de céder, à l'état occupé, l'immeuble communal 10 allée des Châtaigniers, cadastré Section 21,N°555/133 d'une contenance de 9,36 ares à M. AUERT Brice, demeurant professionnellement 310 rue de la Montagne à Sarreguemines pour un montant de 107 000 €,		

	- de laisser l'ensemble des frais d'acte et de notaire qui résultera de cette procédure à la charge des différents acquéreurs,
	- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,
	- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.
	Centre de Vacances « Les Genêts » de LABAROCHE
	A – Cession de l'immeuble à la commune de LABAROCHE
Décide à l'unanimité	- d'annuler sa délibération initiale du 14 décembre 2015, relative à la cession du centre de vacances "Les Genêts" de LABAROCHE, à la Commune de LABAROCHE,
	- de céder le centre de vacances "Les Genêts", sis lieu-dit "la Chapelle" à LABAROCHE (68910) et cadastré section 03 n° 557, 870, 871 et 872 d'une contenance totale de 119,51 ares, au prix de 500 000 € à la Commune de LABAROCHE, sise Mairie - 398 Centre à LABAROCHE (68910),
	- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,
	- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,
	- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.
	B – <u>Subvention complémentaire à la Société des Œuvres de Vacances de SARREGUEMINES (SOVS)</u>
Décide à l'unanimité	(Mmes Chantal Legeron, Evelyne Cordary, Christiane Heckel, Carole Didiot, Marie-Thérèse Heymes-Muhr, M. Hennard ne prennent pas part au vote)
	- d'accorder à la Société des Œuvres de Vacances de Sarreguemines une subvention complémentaire d'un montant de 80 000€.
	Les crédits sont disponibles au budget primitif 2016, sur la ligne « non affecté » au chapitre 65, rubrique 0250, article 65744.
	Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme – Approbation du projet
Décide	- d'approuver le projet de révision allégée du PLU
à l'unanimité	- conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération est notifiée :
	 Au Préfet du Département de la Moselle, Au Président du Conseil Régional, Au Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Sarreguemines, Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Sarreguemines, Au Président de la Communauté de l'Agglomération de Sarreguemines, Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Au Président de la Chambre d'Agriculture, Aux Maires des communes limitrophes, conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

17		<u>Délégation du droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences – Ensemble immobilier situé au lieudit Muehlweg et avenue de la Blies</u>
	Décide à l'unanimité	- de déléguer le droit de préemption dont bénéficie la Commune de SARREGUEMINES et portant sur l'ensemble immobilier section 54 n° 171/55 « Muehlweg » d'une contenance de 132,46 ares et section 9 n° 201/43 « avenue de la Blies » d'une contenance de 130,10 ares, à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) dans le cadre des opérations d'aménagement qui ont pour objet, entre autres, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délégation.
18		Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-2 du CGCT)- Communications
	Prend	A - des renonciations à l'exercice du droit de préemption
	acte	B – sur l'utilisation des dépenses imprévues
19		<u>Divers</u>
		Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Le Député-Maire,

Céleste LETT